



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

|                                          |             |
|------------------------------------------|-------------|
| Date de convocation du Conseil Municipal | 4 mars 2021 |
| Date d'affichage de la convocation       | 4 mars 2021 |
| Nombre de conseillers en exercice        | 15          |
| Nombre de conseillers présents           | 15          |

### **Etaient présents :**

|                    |                   |                    |
|--------------------|-------------------|--------------------|
| LORAND Hubert      | MASSARD André     | PEILA-BINET Carine |
| CRESPER Vincent    | VERGER Joseph     | MASSARD Alain      |
| BOUGAULT Christine | MÉAL Lydie        | GOBIN Christophe   |
| ROLLAND Dominique  | LEMOINE Karine    | PICAUT Ingrid      |
| BARBIER Chrystèle  | CHIFFAIN Laëticia | BUREL Aurélien     |

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021

#### **FINANCES LOCALES**

3. Budget principal et budgets annexes : comptes administratifs 2020
4. Budget principal et budgets annexes : comptes de gestion 2020
5. Vote des subventions 2021
6. Vote des taux d'imposition 2021
7. Projet de logements sociaux – contrat de ruralité
8. Salle polyvalente – rénovation énergétique et demande de subventions

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

9. Boulangerie – Cession de la propriété communale
10. Cession des parcelles situées au lieu-dit « La Ville Mouart »
11. Echange parcelles situées au lieu-dit « La Perchais »

#### **URBANISME**

12. Déclarations d'Intention d'Aliéner

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

13. Intercommunalité – Modification des statuts

#### **DÉCISIONS – INFORMATIONS**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

## **ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Alain MASSARD, conseiller municipal, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 28 janvier 2021 au vote. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

## **FINANCES LOCALES**

### **2021-014 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André MASSARD, premier adjoint,

- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2020,
- après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2020, en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- après en avoir délibéré,

- **Budget « Commune »**

| <b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2020 (Hors restes à réaliser)</b> |                                                   |                                                |                              |                                            |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|
|                                                                     | Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2019 | Part affectée à l'investissement Exercice 2020 | Résultats de l'exercice 2020 | Résultats cumulés de clôture au 31/12/2020 |
| <b>Fonctionnement</b>                                               | 190 675,73 €                                      | 190 675,73 €                                   | 149 892,36 €                 | <b>149 892,36 €</b>                        |
| <b>Investissement</b>                                               | 358 875,84 €                                      |                                                | - 370 007,53 €               | - <b>11 131,69 €</b>                       |

- **constate un excédent cumulé de 149 892,36 € en section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice,

- **constate un déficit cumulé de 11 131,69 € en section d'investissement** à la clôture de l'exercice,

- **approuve à la majorité le compte administratif** dont les résultats sont repris ci-dessous :

|                       | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 675 390,00 €    | 825 282,36 €    |
| <b>Investissement</b> | 926 248,88 €    | 915 117,19 €    |

- **Budget « Assainissement »**

| RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2020 |                                                   |                                                |                              |                                            |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|
|                                     | Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2019 | Part affectée à l'investissement Exercice 2020 | Résultats de l'exercice 2020 | Résultats cumulés de clôture au 31/12/2020 |
| <b>Exploitation</b>                 | 31 885,61 €                                       | 31 885,61 €                                    | 21 732,37 €                  | <b>21 732,37 €</b>                         |
| <b>Investissement</b>               | 6 910,61 €                                        |                                                | 20 884,09 €                  | <b>27 794,70 €</b>                         |

- **constate un excédent cumulé de 21 732,37 € en section d'exploitation** à la clôture de l'exercice

- **constate un excédent cumulé de 27 794,70 € en section d'investissement** à la clôture de l'exercice,

- **approuve à l'unanimité le compte administratif** dont les résultats sont repris ci-dessous :

|                       | DEPENSES    | RECETTES    |
|-----------------------|-------------|-------------|
| <b>Exploitation</b>   | 39 429,33 € | 61 161,70 € |
| <b>Investissement</b> | 40 959,14 € | 68 753,84 € |

- **Budget « SPANC »**

| RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2020 |                                                   |                                                |                              |                                            |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|
|                                     | Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2019 | Part affectée à l'investissement Exercice 2020 | Résultats de l'exercice 2020 | Résultats cumulés de clôture au 31/12/2020 |
| <b>Fonctionnement</b>               | - 453,59 €                                        | 0,00 €                                         | - 534,30 €                   | - <b>987,89 €</b>                          |

- **constate un déficit cumulé de – 987,89 € en section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice,

- **approuve à l'unanimité le compte administratif** dont les résultats sont repris ci-dessous :

|                       | DEPENSES   | RECETTES   |
|-----------------------|------------|------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 2 547,89 € | 1 560,00 € |

• **Budget Lotissement « Les Forges »**

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2020**

|                       | Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2019 | Part affectée à l'investissement 2020 | Résultats de l'exercice 2020 | Résultats cumulés de clôture au 31/12/2020 |
|-----------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 69 514,92 €                                       | 0,00 €                                | 2 384,34 €                   | <b>71 899,26 €</b>                         |
| <b>Investissement</b> | 173 716,40 €                                      | 0,00 €                                | 9 245,94 €                   | <b>182 962,34 €</b>                        |

- **constate un excédent cumulé de 71 899,26 € en section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice,
- **constate un excédent cumulé 182 962,34 € en section d'investissement** à la clôture de l'exercice,
- **approuve à l'unanimité le compte administratif** dont les résultats sont repris ci-après :

|                       | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 141 420,85 €    | 213 320,11 €    |
| <b>Investissement</b> | 110 156,94 €    | 293 119,28 €    |

**FINANCES LOCALES**

**2021-015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - COMPTES DE GESTION 2020**

**Le Conseil Municipal de Quédillac,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a aucune reprise à effectuer ;

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **FINANCES LOCALES**

### **2021-016 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021**

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présente en détail et par catégorie, la liste des demandes de subventions avec les propositions de la commission des finances réunie le 16 février 2021 :

|                                                            | <b>2021</b>         |
|------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>                                | <b>25 200.00 €</b>  |
| S.E.P.Q. section Fanfare                                   | 3 200.00 €          |
| CSF - Centre aéré                                          | 21 000.00 €         |
| CSF - Sorties ados                                         | 500.00 €            |
| UPMQ                                                       | 250.00 €            |
| A.F.N                                                      | 250.00 €            |
| <b>ÉCOLE</b>                                               | <b>129 929.50 €</b> |
| OGEC - Contrat d'association                               | 101 834.00 €        |
| OGEC - Cantine                                             | 15 120.00 €         |
| OGEC - Garderie                                            | 1 500.00 €          |
| OGEC - Accompagnement des enfants (tps du midi)            | 8 763.00 €          |
| APEL - Sorties pédagogiques                                | 2 712.50 €          |
| <b>SECTEUR ÉDUCATIF PROFESSIONNEL (50 €/apprenti)</b>      | <b>150.00 €</b>     |
| MFR Montauban                                              | 100.00 €            |
| Institut Médico-Educatif les Ajoncs d'Or - Montfort s/ Meu | 50.00 €             |
| <b>DIVERS</b>                                              | <b>544.87 €</b>     |
| AMF 35                                                     | 494.87 €            |
| Jeune sapeur-pompier volontaire                            | 50.00 €             |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                       | <b>155 824.37 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus ;
- **ACCEPTE** de verser la somme de 15 €/élève pour toutes autres demandes de subventions relatives au secteur éducatif (collèges et lycées) pour un voyage d'au moins 3 nuitées et 50 €/élève pour le secteur éducatif professionnel ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de fonctionnement du budget principal 2021, à l'article 6574.

## **FINANCES LOCALES**

### **2021-017 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition pour l'exercice 2020 :

- **Taxe d'Habitation :** **13,00 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties :** **13,08 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :** **34,93 %**

Monsieur le Maire précise que depuis la réforme sur la taxe d'habitation, si la commune souhaite maintenir un taux stable, le taux TFPB 2021 sera :

- TFPB 2020
- auquel **s'ajoute** le taux TFPB 2020 du département d'Ille et Vilaine (19,90 %)

Donc  $\Rightarrow$  taux actuel = 13,08 % + 19,90 % soit **32,98 %**

**Ce "nouveau" taux TFPB 2021 ne traduit pas de hausse de la fiscalité** car il émane simplement du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département d'Ille-et-Vilaine, pour compenser la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. **Cela ne change donc rien pour le contribuable** si ce n'est que sur son avis de taxe foncière, la colonne "département" disparaîtra.

Monsieur le Maire propose de voter les taux 2021 de la façon suivante :

- **Taxe d'Habitation :** **13,00 %** (résidences secondaires)
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties :** **32,98 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :** **34,93 %**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** les taux 2021 cités-dessus.

## **FINANCES LOCALES**

### **2021-018 – PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX – CONTRAT DE RURALITÉ**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2019-042 du 18 juillet 2019 relative au projet de réhabilitation de la propriété du 13 rue de Rennes en 2 logements sociaux (2T3).

Depuis, la commune a agrandi la boulangerie sur un espace d'environ 30 m<sup>2</sup> sur le cellier de la propriété.

D'autre part, afin de bénéficier du contrat de ruralité sur le projet des logements sociaux, l'avant-projet définitif doit être déposé avant le 31 décembre 2021 ; projet inconcevable aujourd'hui. Les bailleurs sociaux ont été sollicités mais ne sont pas intéressés.

Monsieur le Maire propose d'abandonner le projet de réhabilitation de la propriété et donc d'annuler la demande de subvention au titre du contrat de ruralité.

Le devenir du 13 rue de Rennes sera abordé ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au report du projet de réhabilitation de la propriété du 13 de Rennes et **ABANDONNE** leur demande de subvention au titre du contrat de ruralité.

## **FINANCES LOCALES**

### **2021-019 – SALLE POLYVALENTE – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que le chauffage de la salle polyvalente inquiète ; les rapports de contrôle nous alertent sur les installations devenues vétustes avec un foyer de la chaudière fuel qui se dégrade.

Début 2020, la commune s'est rapprochée de différentes structures afin d'étudier la faisabilité de l'opération seulement la situation sanitaire n'a pas permis de faire évoluer le dossier.

Aujourd'hui, la commune souhaite relancer ce projet afin de moderniser son équipement chauffage de la salle polyvalente tout en étudiant un mode économique, énergétique et dans le respect de l'environnement.

D'ailleurs, l'État a mis en place un plan de relance et encourage les collectivités à rénover ses bâtiments communaux - aide à la rénovation énergétique.

L'ensemble de l'opération est estimé à 103 158 € HT ⇒ étude de faisabilité, dossier de consultation des entreprises, mission d'ingénierie, différentes études, changement du système de chauffage, divers.

Le plan de financement espéré est le suivant :

- DETR 40 %
- DSIL 40 %
- Autofinancement 20 %

Monsieur le Maire indique que cette opération pourra être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2021 et la DSIL Plan de Relance et propose à l'Assemblée :

- d'adopter ce projet ;
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL Plan de Relance la plus élevée possible.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet et sa réalisation ;
- De fixer le coût prévisionnel des travaux à 103 158 € HT ;
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 ;
- De solliciter une subvention au titre de la DSIL Plan de Relance ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **2021-020 – BOULANGERIE – CESSION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-058 du 10 décembre 2020 relative à la décision de principe de vendre l'ensemble du bâti de la boulangerie aux locataires en place.

Monsieur le Maire rappelle les estimations réalisées :

- Notaire = 120 000 €
- Service des Domaines = 140 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %

En date du 19 février 2021, Madame Sophie ROLLAND et Monsieur Nicolas SANTIER ont déposé une offre à 120 000 € pour l'acquisition des parcelles cadastrées AB162p, 163, 164 et 165p représentant un immeuble construit en parpaings, un local commercial comprenant : un espace boutique, salon de thé, fournil, bureau, sanitaires et W.C ; une dépendance en pierre et terre à rénover et un petit jardin.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'offre d'achat de Madame Sophie ROLLAND et Monsieur Nicolas SANTIER pour un montant de 120 000 €, frais de géomètre à la charge de la commune et frais de notaire à la charge de l'acquéreur :
- **DÉSIGNE** Didier BUNEL, géomètre à Montfort-sur-Meu et l'étude de Maître L'HOMME, notaire à Caulnes.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **2021-021 – CESSION DES PARCELLES SITUÉES AU LIEU-DIT « LA VILLE MOUART »**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2019-038 du 27 juin 2019, n°2019-046 du 26 septembre 2019 relatives à la vente des parcelles cadastrées B1461, 1462, 1463 et 1464 au bénéfice de l'EURL GOBIN.

Suite à la réalisation du plan d'arpentage et de bornage, un plan de division des parcelles B1462, 1463 et 1464 a été nécessaire. La réalité du terrain fait apparaître quelques surfaces devenues route départementale et communale ; surfaces évidemment qui doivent être retirées de la vente à l'EURL GOBIN. Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des superficies :

| Parcelles                 | superficie en m <sup>2</sup> | Prix d'achat par la commune | N°parcelles après division | superficie en m <sup>2</sup> après division | superficie vendue | prix de revente à 2,50 €/m <sup>2</sup> |
|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|
| B1461                     | 7 147                        | /                           | B1461                      | 7 147                                       | 7 147             | 17 868 €                                |
| B1462 - DIRO à la commune | 463                          | 463 €                       | B2045                      | 119                                         | 0                 | 0 €                                     |
|                           |                              |                             | B2046                      | 344                                         | 344               | 860 €                                   |
| B1463                     | 2 362                        | /                           | B2047                      | 114                                         | 0                 | 0 €                                     |
|                           |                              |                             | B2048                      | 2 248                                       | 2248              | 5 620 €                                 |
| B1464 - DIRO à la commune | 443                          | 443 €                       | B2049                      | 292                                         | 0                 | 0 €                                     |
|                           |                              |                             | B2050                      | 151                                         | 151               | 378 €                                   |
| TOTAL                     | 10 415                       | 906 €                       |                            | 10 415                                      | 9 890             | 24 725 €                                |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente des parcelles B1461, 1462, 1463 et 1464 d'une surface de 9 890 m<sup>2</sup> au prix de 2,50 €/m<sup>2</sup> ;
- **CONFIE** l'acte notarié à Maître L'HOMME de Caulnes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

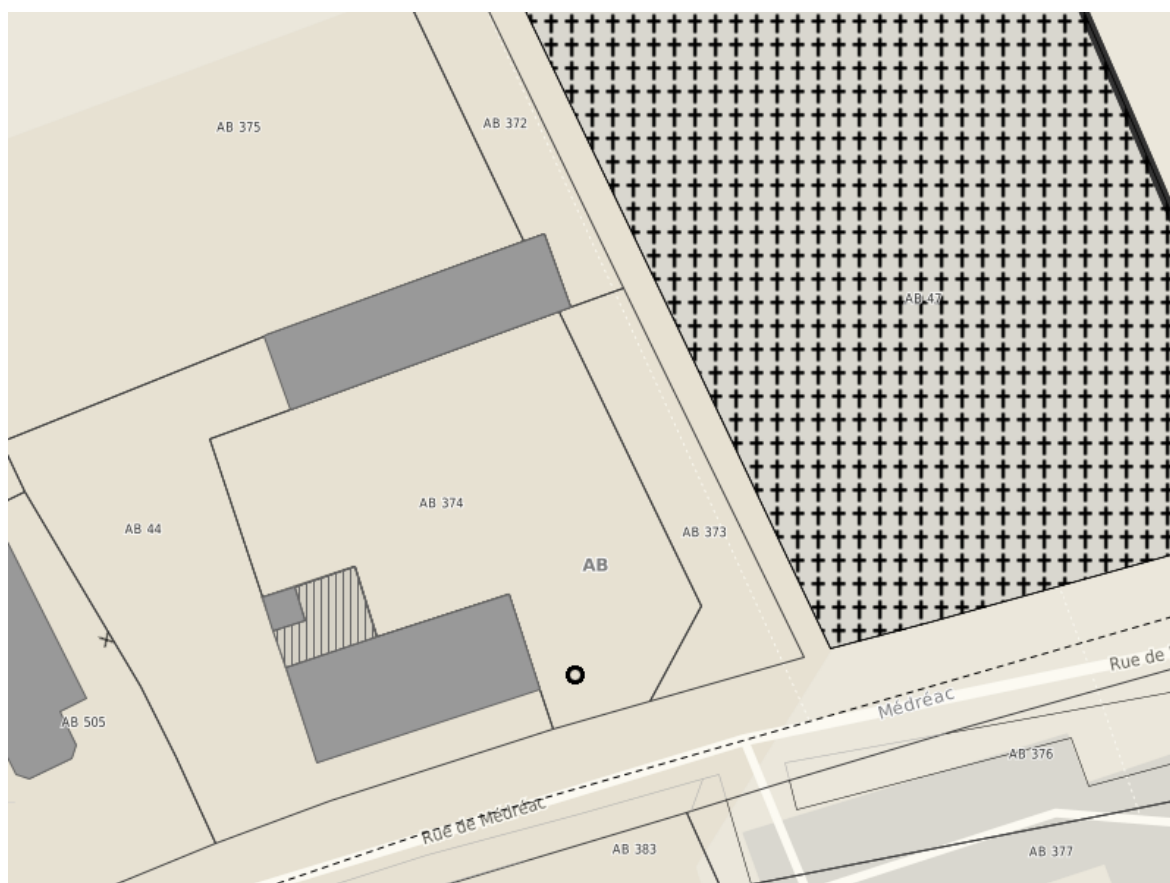
## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **2021-022 – ÉCHANGE PARCELLES SITUÉES AU LIEU-DIT « LA PERCHAIS »**

Suite à l'acquisition de la propriété de Madame DUPUCHE située au lieu-dit « La Perchais » par Monsieur et Madame Xavier LEROY, la commune a été conviée au bornage des parcelles en tant que propriétaire riverain.

Il s'avère que la configuration d'un des bâtiments d'origine déborde de l'alignement de leur parcelle cadastrée AB44, débordement inutile qui pourrait les gêner à l'avenir (clôture...).

Après étude des possibilités, Monsieur et Madame LEROY sollicitent un échange de 16 m<sup>2</sup> pris sur leur parcelle AB44 contre 16 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle communale AB373.



Monsieur le Maire propose l'échange des parcelles pour une surface de 16 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'échange des parcelles suivantes : 16 m<sup>2</sup> de la parcelle AB44 contre 16 m<sup>2</sup> de la parcelle AB373, parcelle communale non affectée à l'usage direct du public (suivant le plan

de bornage contradictoire réalisé par Hamel Associés, géomètre). L'échange se fera sans indemnité de part ni d'autre.

- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de Monsieur et Madame Xavier LEROY.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et en cas d'empêchement à un adjoint pour signer l'acte authentique et les pièces afférentes à ce dossier.

## **URBANISME**

### **2021-023 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB806, AB807 (ex AB798)**

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB806 et AB807 d'une surface totale de 1 558 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Anaïs FONTAINE & Mr Anthony GOBIN.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christophe GOBIN) :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

## **URBANISME**

### **2021-024 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB37, AB282**

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB37, AB282 d'une surface totale de 313 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Émilienne BOUIN.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

## **URBANISME**

### **2021-025 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLE C4**

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée C4 d'une surface totale de 1 080 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts RAMARÉ.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant ladite parcelle cadastrale, inscrite dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

## **URBANISME**

### **2021-026 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB61b & AB62**

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB61b et AB62 d'une surface totale de 118 m<sup>2</sup> appartenant à Mr Marc LORRE.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **2021-027 – INTERCOMMUNALITÉ – MODIFICATION DES STATUTS**

Madame Carine PEILA-BINET, adjointe au Maire et vice-présidente à la Communauté de Communes, présente aux membres du conseil municipal les objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

- Sortir de la dépendance automobile ;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités et le déploiement des nouveaux services numériques multimodaux ;
- Développer les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Avec cette compétence, l'Etat pose le cadre d'une organisation de la compétence mobilité à l'échelle intercommunale ou régionale. Il souhaite une couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Avant le 31 mars 2021, les intercommunalités non AOM doivent se prononcer sur la prise de compétences ou non. Dans le cas où l'EPCI ne prend pas la compétence mobilité, c'est la Région qui devient compétente.

La compétence d'organisation de la mobilité se décompose en 6 blocs :

- Service réguliers de transport public de personnes ;
- Service à la demande de transport public de personnes ;
- Service de transport scolaire ;
- Service relatif aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- Mobilités partagées des véhicules terrestres à moteur ;

- Service de mobilité solidaire.

La compétence est globale, elle ne peut être scindée. Cependant, l'exécution de cette compétence peut s'exercer à la carte. En effet, si l'EPCI le souhaite, il peut laisser à la Région l'organisation des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire qu'elle assure actuellement dans le ressort du périmètre communautaire. La Communauté de Communes conserve cependant la capacité de reprendre l'exécution de ces services ultérieurement si elle le souhaite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** à la prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban ;
- **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban ;

---

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant QUATORZE délibérations (n°2021-014 à 2021-027), la séance est levée à 23h45.